

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
HABITABLES 2017-2020**

**NATIONAL 590
12 et 13 septembre 2020
ARCACHON
CERCLE de la VOILE d'ARCACHON
5A**

PREAMBULE : DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

Chaque participant est parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement informer l'autorité organisatrice et se retirer de la course.

1. REGLES

1.4 Coucher du soleil 20h20

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Le tableau officiel d'information est situé au rdc du club

2.2 Avis mis en ligne sur le site

3. SIGNAUX FAITS A TERRE

3.1 Le mât de pavillons est situé façade nord du club

3.2 30 mn entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement.

4. PROGRAMME DES COURSES

4.1 Pour chaque jour de course, 4courses sont prévues

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
12/09/2020	14 h 00
13/09/2020	12 h 30

4.2 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h 00

4.3 Le cocktail des équipages est prévu le samedi 12 à 19 h 00

5. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon 590.

6. MARQUES

Marques	Définition
Marque de départ (bouée n°3)	Cylindrique Orange
Marques de Parcours (bouée n°1)	Cylindrique Orange
Marques de Parcours (bouée n°2)	Cylindrique Blanche
Marques de Parcours (bouée n°3) sous le vent	Cylindrique Orange
Marques d'Arrivée	Sphérique Rose

7 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il est interdit de :

- Pénétrer à l'intérieur du chenal d'accès et de sortie du Port d'Arcachon balisé par 4 bouées espacées de 150 mètres (2 bâbords et 2 tribords),

- Pénétrer à l'intérieur des piquets bordant les parcs à huîtres,
- Passer entre les parcs à huîtres et les poteaux de bois placés aux bifurcations,
- Passer entre les parcs et les balises cardinale sud n°1 et 6 bis

- Pénétrer à l'intérieur des zones de stationnement des bateaux sur corps morts tout le long de la côte sur la commune d'Arcachon ainsi que sur la commune de Lège Cap-Ferret. Par arrêté préfectoral, il est créé **des zones interdites à la navigation hormis le transit**, destinées à atterrir ou à rejoindre un poste de mouillage délimité par des bouées sphériques jaunes. Pour l'application de ces interdictions, il est obligatoire de laisser du côté de la terre toutes les bouées de chenal, de corps morts ainsi que les bouées jaunes de délimitation de zone de transit lorsqu'elles sont en place. Ces objets constituent des obstacles.

8. LE DEPART

8.1 La ligne de départ est délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à tribord et le côté parcours de la marque de parcours sous le vent n°3 à bâbord.

9. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée sphérique rose à tribord.

10. SYSTEME DE PENALITE

10.1 La RCV 44.1 n'est pas modifiée.

11. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

11.1 Temps limite pour finir après le premier : 20 mn

12. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

12.1 Le secrétariat du jury est situé au rdc.

12.2 Le temps limite de réclamation est de 45mn après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour .

12.3 La salle du jury est située au 1 er étage.

12.4 Les convocations au jury seront affichées 15 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations.

13. CLASSEMENT

13.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

13.2 Courses retirées

a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

14. REGLES DE SECURITE

Canal VHF utilisé en course : 73

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

La publicité fournie par l'AO doit être portée selon les conditions suivantes [description].

24. EVACUATION DES DETRITUS [DP]

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

27. PRIX

Des prix seront distribués.

Arbitres désignés :

LAGRANGE Jean-Pierre : Président du comité de course

MAREES

Samedi 12 septembre

PM = 13h38

BM = 19h53

Coeff = 31

Dimanche 13 septembre

PM = 15h03

BM = 21h08

Coeff = 42

ANNEXE ZONES DE COURSE

SAMEDI 12 septembre : zone de course au nord du port d'Arcachon

DIMANCHE 13 septembre : zone de course Pereire Bélisaire

PARCOURS

